

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

Les élections anglaises de 1910

Journal de la société statistique de Paris, tome 52 (1911), p. 184-194

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1911__52__184_0

© Société de statistique de Paris, 1911, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

LES ÉLECTIONS ANGLAISES DE 1910

Jusqu'à nos jours, il y avait, dans l'histoire de l'Angleterre, un « Long Parlement », celui de 1640, et un « Court Parlement », celui de 1653. Le Long Parlement demeure encore unique; mais il y a désormais chez nos voisins un autre Court Parlement, celui de 1910. Cette assemblée, que les Anglais appellent déjà le Parlement des « dix mois », avait été, en effet, élue en janvier 1910; elle a été dissoute en novembre de la même année, et c'est des élections du nouveau Parlement, en décembre 1910, dont nous avons à nous occuper aujourd'hui. Notre étude comprendra deux parties : dans la première, nous examinerons les conditions générales de l'élection, soit le nombre des électeurs, leur répartition, etc.; dans la seconde, nous verrons le résultat même des élections, sur la position respective des partis.

I

Conditions générales de l'élection. — 1° *Nombre des électeurs.* — C'est une habitude presque constante chez nous de parler de la démocratie anglaise; mais cette expression, on ne saurait trop le dire, est, au point de vue politique, très exa-

gérée. En effet, malgré les réformes qui, au siècle passé, ont étendu le droit de suffrage ou, comme disent les Anglais, la *franchise*, le pays électoral est encore assez restreint en Angleterre. Le nombre des électeurs n'est, en ce moment, que de 7.650.000 à peine (exactement 7.647.500). Si l'on estime le nombre des adultes hommes de plus de 21 ans à environ 11.900.000, cela fait un total de plus de 4 millions de citoyens qui, chez nous, seraient électeurs et qui, en Angleterre, se trouvent écartés des urnes. En France, nous avons compté, lors des dernières élections, en 1910, un total de 11.340.000 électeurs (il ne s'agit, bien entendu, que de la France métropolitaine), soit un taux de 28,70 électeurs pour 100 habitants. En Allemagne, aux élections pour le dernier Reichstag, en 1907, il y avait 13.352.000 électeurs, soit 21,65 pour 100 habitants, taux évidemment inférieur au nôtre par la raison fort simple que l'âge électoral est, pour les électeurs impériaux, de 25 ans. Dans la Grande-Bretagne, la proportion des électeurs aux habitants n'est que de 17 % et l'âge électoral est de 21 ans ; en d'autres termes, le pays électoral qui comprend en France plus du quart de la population, n'en compte, dans le Royaume-Uni, que le sixième. C'est que l'obligation du domicile personnel et du paiement de la taxe des pauvres, condition formelle de la franchise, restreignent singulièrement la population électorale dans les quartiers pauvres, par exemple. Dans l'ensemble de Londres, la proportion des électeurs à la population est de 16 % ; elle s'abaisse à 9,40 % dans l'ensemble des pauvres Tower-Hamlets et descend à 5,10 % dans l'un d'entre eux, à White-Chapel. Or, à Paris, dans l'arrondissement réputé le plus pauvre, le XIII^e (Gobelins), le taux des électeurs est à la population de 23,50 %. Il est bon de mettre en présence les chiffres extrêmes : ils font toucher du doigt la différence profonde du régime électoral des deux pays et nous mettent en garde contre les rapprochements que l'on fait trop souvent de leur situation politique.

Mais le total même des voix ne donne pas, chez nos voisins, une notion exacte de la population électorale, car il s'en faut qu'ils aient réalisé la réforme « one man, one vote » qui était déjà, il y a plus d'un siècle, un des articles du programme radical des Hunt et des Cobbett. Le double vote existe en Angleterre ; par exemple, un électeur qui a sa maison de commerce dans la Cité et son habitation personnelle ailleurs, vote dans les deux endroits. De combien de voix un pareil système majorerait-il la liste électorale totale, on ne le sait pas exactement (1). La statistique anglaise évalue à 450.000 le nombre de ces doubles votes ; il faudrait donc retrancher ce total du chiffre des électeurs précédemment donné pour avoir le nombre exact des électeurs personnels et faire la comparaison avec la France. Ainsi, le pays électoral se trouverait réduit à 7.200.000 individus, soit à 16 électeurs par 100 habitants, alors que chez nous cette proportion, nous l'avons vu, est de 28,7. On a ainsi les vrais termes de la comparaison.

2^e Répartition des électeurs suivant les régions du Royaume-Uni. — Dans un État où l'opposition des régions est aussi nette, il est intéressant de voir leur différente participation à la vie politique du pays. Dans l'ensemble des 7.647.000 électeurs britanniques, l'Angleterre propre en compte 5.844.000, le pays de Galles, 357.000 ; l'Écosse, 762.000, et l'Irlande, 683.000 ; c'est-à-dire que sur 100 électeurs de l'ensemble, 76,40 reviennent à l'Angleterre, 4,68 au pays de Galles, 10 à

(1) *Journal of the Royal Statistical Society*, mai 1910.

l'Écosse et 8,92 à l'Irlande. Cette proportion répond à peu près à celle des différentes régions dans la population totale du Royaume, mais il n'en est plus de même si l'on compare la population de chacune d'elles avec sa représentation parlementaire. La Chambre des communes se compose de 670 députés et ce chiffre n'a pas varié depuis 1885 ; sur ce total, il y en a 465 pour l'Angleterre, 30 pour le pays de Galles, 72 pour l'Écosse et 103 pour l'Irlande. Mais, tandis que les autres parties du Royaume voient augmenter sensiblement leur population, l'Irlande voit (au moins jusqu'au dernier dénombrement), décroître la sienne, d'où cette conséquence que, relativement à sa population, l'Irlande voit forcément augmenter l'écart qui existe entre sa proportion dans la population globale et dans la représentation parlementaire. Avec ses 103 députés, l'île sœur forme 15,28 % du total des Communes, tandis que sa proportion à la population n'est plus que de 9 %. Elle compte un député par 43.000 habitants, tandis que l'Angleterre en compte 1 par 73.000, l'Écosse et le pays de Galles également 1 par 66.000 habitants. Même disproportion en ce qui concerne les électeurs : il y a par circonscription, en Irlande, une moyenne de 6.600 électeurs, tandis que cette moyenne est de 10.600 pour l'Écosse, de 11.900 pour le pays de Galles, de 12.600 pour l'Angleterre. Si l'on répartissait les sièges parlementaires suivant la population, l'Angleterre devrait compter 505 députés au lieu de 465 ; le pays de Galles, 31 au lieu de 30 ; l'Écosse, 66 au lieu de 72, et l'Irlande seulement 59 au lieu de 103. On voit ainsi quel avantage la situation présente fait à l'Irlande et comme elle peut en profiter pour exercer une influence politique décisive.

3° *Répartition des électeurs suivant les bourgs ou les comtés.* — On sait que le régime électoral anglais comporte deux divisions très nettes dans la représentation parlementaire : les bourgs et les comtés. Mais cette double expression ne doit pas nous faire illusion ; il ne s'agit pas là, surtout il ne s'agit plus là, d'une division en villes et campagnes. L'expression de *boroughs* désigne à coup sûr des villes et on classe dans cette catégorie des cités aujourd'hui peu peuplées, mais qui, par survivance des vieux privilèges des bourgs, conservent encore le droit de nommer un député : tel est le cas de Salisbury, Winchester, Falmouth, Taunton, Grantham qui, bien qu'ayant moins de 20.000 habitants, gardent cependant une représentation particulière. Mais, si l'expression de bourgs signifie population urbaine, celle de comté, par contre, n'est pas adéquate à population rurale et, en effet, en 1901, dans l'Angleterre et le pays de Galles, les comtés avaient une population de 16.834.000, tandis que la population dite rurale n'était que de 7.471.000 habitants. C'est que les comtés renferment de nombreuses villes de formation nouvelle, dont beaucoup ne sont souvent que les banlieues des anciennes agglomérations. Et, comme ces villes nouvelles n'ont pas de représentation distincte, elles votent nécessairement avec les comtés ou, plus exactement, constituent des circonscriptions de comtés en totalité ou en partie. Dans l'ensemble des comtés, nous avons relevé un total de 120 villes dépassant 20.000 âmes en 1901 ; quelques-unes, déjà, comptant plus de 100.000 habitants, par exemple Rhondda, dans le pays de Galles, Tottenham et Willesden, aux environs de Londres, et, dans le même *greater London*, d'autres localités, East-Ham, Leyton, Walthamstow, approchaient de 100.000 habitants, chiffre qui doit être de beaucoup dépassé aujourd'hui. Parmi ces 120 villes de plus de 20.000 âmes, celles qui dépassaient 30.000 donnaient un total de

2.830.000 habitants et avaient gagné 800.000 âmes de 1891 à 1901. Or, dans le même laps de temps, les bourgs de moins de 100.000 âmes n'avaient augmenté que de 270.000 unités. Leur accroissement était donc sensiblement inférieur à celui des villes comprises dans les comtés. C'est précisément cette augmentation très sensible de ces villes de comtés qui explique la forte population électorale des comtés. Il y a quinze ans, on comptait dans les bourgs (y compris Londres), un total de 2.492.000 électeurs et dans les comtés 3.767.000. Aujourd'hui, les bourgs comptent 2.982.000 électeurs et les comtés 4.665.000. La population électorale des bourgs a donc augmenté de 490.000 unités ou de 16,70 %; celle des comtés s'est accrue de 898.000 unités ou de près de 24 %. Abstraction faite des sièges laissés aux Universités, les 661 sièges des Communes se répartissent en 284 pour les bourgs et 377 pour les comtés, soit pour les bourgs 1 député par 10.500 électeurs et pour les comtés 1 député par 12.400. Les bourgs sont donc avantagés et le seront de plus en plus, tant qu'il n'y aura pas eu une redistribution des sièges, en raison de l'accroissement des villes des comtés, puisque de petits bourgs gardent leur représentation et que; d'autre part, certaines villes — il y en a 28 dans le royaume — nomment au scrutin de liste deux députés; et, parmi ces villes, quelques-unes comme Bath (52.000 habitants en 1901) ont une population de médiocre importance.

4° *Nombre des candidats.* — Un caractère des dernières élections et qui est commun, du reste, aux élections anglaises, c'est le petit nombre des candidats. La règle générale, universelle, c'est deux candidats par circonscription *contestée*, et cela s'explique fort bien par l'inexistence du deuxième tour de scrutin, que nous appelons le ballottage. Ainsi sur l'ensemble des 670 sièges à disputer, nous n'avons compté que 15 circonscriptions où il y avait un troisième candidat; 12 de celles-ci appartiennent à l'Angleterre propre, dont 9 pour les bourgs. Aux premières élections de 1910, il y avait trois candidats dans 46 circonscriptions. Ce n'était qu'un nombre fort restreint, étant donnée la vivacité de la lutte électorale, et si ce total s'est encore abaissé, cela tient à ce que radicaux et travaillistes n'ont eu, la plupart du temps, qu'un seul candidat. Ce petit nombre de candidats donne à la vie électorale anglaise un caractère tout différent de celle de l'Allemagne et de la France, où abondent les candidats du premier tour. Ajoutons que les candidatures anglaises se réduisent dans de nombreux collèges à l'unité, et cela donne lieu encore à une particularité électorale, celle des élections *uncontested*, que nous allons examiner.

5° *Les élections « uncontested ».* — On sait ce que les Anglais appellent ainsi : ce sont les élections où un candidat se trouvant seul est, *ipso facto*, déclaré élu; l'élection est dite *uncontested*, ou encore *unopposed*. Quelle a été la proportion de ces élections dans la dernière consultation électorale ? Leur total est de 143, soit plus du cinquième de la Chambre (exactement 21,30 %). Ce chiffre est élevé, puisqu'il est presque le double de celui des élections de janvier 1910 (73). Mais, cependant, il n'a rien d'anormal, vu les habitudes du Royaume-Uni. Si l'on se reporte aux élections qui ont eu lieu depuis 1886, et qui ont donné naissance à sept Parlements, on constate que le total des élections *uncontested* a été bien supérieur en 1886 et en 1900, où elles atteignirent respectivement le chiffre de 212 et 240, soit le tiers et même plus du tiers des Communes ! Ces deux Parlements élus, l'un (1886) sur la question

du *home rule*, l'autre (1900), pendant la guerre du Transvaal, possédaient chacun une majorité unioniste considérable. Par contre, aux élections de 1892, qui ramenèrent les libéraux au pouvoir, il n'y eut que 65 sièges *uncontested*; et cette faible proportion fut déterminée par la diminution très grande des élections *unopposed* en Irlande.

D'une manière générale, c'est, en effet, en Irlande, que les élections *unopposed* sont le plus nombreuses. Pour les sept Parlements élus depuis 1886, la proportion des sièges *uncontested* n'a jamais été, en Irlande, inférieure à la moitié du total de ses sièges aux Communes; une seule fois, en 1892, cette proportion s'abaisse au cinquième; en raison de la lutte fort vive que se livrèrent alors les partisans et les adversaires de Parnell. Nous donnons ci-dessous (tableau I) la répartition des élections *unopposed*, suivant les régions du Royaume-Uni pour les Parlements élus depuis 1886.

TABLEAU I

Élections dites *uncontested* dans les Parlements élus depuis 1886

	1886	1892	1895	1900	1906	1910 (janvier)	1910 (décembre)
Angleterre. . .	124	39	111	153	20	9	57
Galles	11	4	2	10	11	»	10
Écosse	10	2	5	5	1	»	12
Irlande	67	20	58	72	81	64	64
	212	65	176	240	113	73	143

On remarquera que l'Irlande conserve le même total de mandats *unopposed* aux deux Parlements de 1910; mais, d'autre part, les autres parties du Royaume-Uni voient singulièrement augmenter leur proportion sur les élections de 1910, car l'Angleterre nous présente 57 sièges *unopposed* au lieu de 9; le pays de Galles et l'Écosse en ont respectivement 10 et 12, tandis qu'ils n'en comptaient aucun précédemment.

La très forte majorité des sièges *unopposed* se rencontre dans les comtés. Nous ne parlons pas, bien entendu, des sièges universitaires en raison de leur caractère très spécial et qui presque tous (il n'y a d'exception que pour Londres) sont *unopposed*. Mais sur l'ensemble des 135 autres sièges attribués sans élections, il n'y en a que 29 pour les bourgs, tandis que les comtés en possèdent 106, soit une proportion respective de 10,20 et 28 %, quant au total de leurs sièges. Quant à la répartition géographique de ces sièges, elle se fait différemment en Irlande et dans les autres parties du Royaume-Uni. En Irlande, c'est dans l'ensemble de l'île qu'on trouve les sièges *uncontested*, la très grande majorité appartenant aux *home rulers* (surtout redmondites, c'est-à-dire ministériels), une minorité appartenant à l'Ulster protestant, par conséquent unionistes. Dans le pays de Galles et en Écosse, c'est surtout dans les petits comtés qu'ont eu lieu les élections *uncontested*. En Angleterre, deux régions se distinguent par ce caractère : au nord, l'York, où dominent les radicaux; au sud, la région du Sud-Est (Kent, Surrey, Sussex, Hamp), où domine le parti conservateur.

Par le fait de ces candidatures uniques, déterminant l'élection, un grand nombre d'électeurs anglais ne prennent pas directement part au vote ou tout au moins n'y

prennent qu'une part tacite. En décembre dernier, la population électorale des circonscriptions *uncontested* était de 1.612.000 unités, soit 21 % du total des électeurs anglais. Cette population était de 998.000 électeurs pour l'Angleterre propre, de 103.000 pour le pays de Galles, de 194.000 pour l'Écosse et de 420.000 pour l'Irlande, soit, pour chacun de ces pays : 17, 29, 25,50 et 61,60 % de l'ensemble des électeurs.

6° *Les voix non représentées.* — A l'occasion des élections anglaises se pose naturellement une question que nous avons traitée ici naguère, celle des voix non représentées. Abstraction faite, bien entendu, des circonscriptions *uncontested*, les candidats élus ont obtenu 2.776.000 suffrages ; les non-élus, 2.168.000. Comme la population électorale des *constituencies* à élection effectuée est de 6.035.000, il en résulte que les voix des élus ne représentent que 46 % des électeurs inscrits. Et, de même que nous l'avons constaté dans une étude précédente pour les Parlements français et allemand, la majorité du Parlement anglais ne représente qu'une minorité du pays. Si l'on considère seulement les circonscriptions non *unopposed*, au nombre de 518, leur majorité (260) donne aux candidats élus une somme de 967.000 voix, tandis que le reste des Communes représente 1.809.000 voix, c'est-à-dire presque le double. Les deux moitiés du Parlement correspondent donc à 34,85 et 65,14 % de l'ensemble des électeurs ayant réellement pris part au scrutin.

II

Résultats des élections de décembre 1910. — 1° Résultats généraux. — Le trait essentiel des élections de décembre 1910, c'est, on peut dire, l'immutabilité des partis. Jamais peut-être ce phénomène n'avait été aussi accentué dans l'histoire parlementaire anglaise, surtout dans une période de lutte politique des plus intenses. Prenons, par exemple, le parti libéral actuellement au pouvoir ; en 1886, battu sur la question du *home rule*, il est réduit à 191 membres ; il se relève aux élections de 1892 à 274 et l'appoint des Irlandais lui donne la majorité. Mais il subit un effondrement en 1895 ; il tombe à 176 députés et même à 161 aux élections de 1900. Puis il remporte en 1906 une victoire telle qu'aucun parti n'en avait eu une pareille depuis 1832 : il compte alors (travailleurs compris), 422 membres. Mais cette majorité est entamée aux élections de janvier 1910 et s'abaisse à 315 mandats ; elle ne laisse pas cependant d'être encore considérable aux Communes, grâce à l'adjonction des Irlandais redmondites (71). Or, quelle est la situation des partis dans le nouveau Parlement ? Avant la dissolution, le parti gouvernemental (libéraux, travailleurs et Irlandais redmondites) comptait exactement 386 sièges ; l'opposition (unionistes et Irlandais O'brienites), 284. Après les élections, le ministère dispose de 390 voix ; l'opposition de 280.

Ainsi, un déplacement de quelques voix, c'est tout le résultat de cette grande bataille. Encore, ces quelques unités gagnées par le parti gouvernemental reviennent aux travailleurs et aux *home rulers*. A ne considérer que les deux grands partis historiques, leur situation dans les Communes est absolument la même : chacun, 272 voix. La majorité est constituée par les partis d'à côté (Voir le tableau II).

TABLEAU II

Les partis aux Communes, d'après les deux élections de 1910

		Janvier	Décembre	
Ministériels	Libéraux	275	272	— 3
	Travailleurs	40	42	+ 2
	Redmondites	71	76	+ 5
Total.		386	390	+ 4
Oppositions	Unionistes	273	272	— 1
	O'brienites	11	8	— 3
Total.		284	280	— 4
Total général.		670	670	»

Pour la répartition des voix, une observation s'impose, c'est que les partis ont perdu sur leur chiffre de janvier 1910. En laissant de côté les Irlandais, on constate que les ministériels (libéraux et travailleurs) ont 248.000 voix de moins et que l'opposition unioniste en a 142.000 de moins que lors de la première élection. Au total, les voix gouvernementales sont au nombre de 2.645.000 ; celles de l'opposition forment un total de 2.410.000. Mais ces données n'ont rapport qu'aux élections vraiment effectuées et nous avons vu plus haut le chiffre considérable des élections *unopposed*. Dans ces conditions, la comparaison avec les élections précédentes n'est pas très concluante, d'autant plus que l'absence de candidats dans les circonscriptions *uncontested* peut s'expliquer par une lassitude des partis ou plus simplement par le désir d'éviter les frais d'une élection.

Il est certain, d'autre part, qu'à considérer le total des voix obtenues par les partis et leur représentation parlementaire, on pourrait dire que l'opposition subit un vrai désavantage, car (abstraction faite des sièges *unopposed*) le parti gouvernemental compte, pour 2.645.000 voix, 298 sièges, tandis que l'opposition pour 2.410.000 voix n'en compte que 218, soit un député pour 8.875 voix du côté du ministère et un député pour 10.600 voix du côté de l'opposition. Mais il faut tenir compte des doubles votes qui faussent toute comparaison absolue et qui profitent surtout aux unionistes. Cependant on peut dire que le parti ministériel ayant dans sa majorité les Irlandais, bénéficie de la très forte proportion des petites circonscriptions de l'Irlande ; ce que nous avons expliqué plus haut.

2° *Résultats des élections par catégories de circonscriptions.* — Les partis anglais n'ont éprouvé dans les bourgs ou les comtés que de faibles modifications. Dans les comtés, les ministériels (radicaux, travailleurs, Irlandais redmondites) passent de 223 voix à 230, tandis que leurs adversaires (avec les Irlandais o'brienites) descendent de 154 à 147 voix ; dans les bourgs, il y a un léger gain, par contre, des unionistes qui s'élèvent de 121 à 123 sièges, tandis que les ministériels passent de 163 à 161 (sièges universitaires non compris). Mais le changement est beaucoup moindre si on laisse de côté l'Irlande. En effet, il se borne à quelques unités ; dans les bourgs, les opposants gagnent deux sièges (ils sont 117 au lieu de 115) et les ministériels passent de 152 à 150 mandats. Dans les comtés, le changement est

d'une voix : il y a aujourd'hui 164 ministériels au lieu de 163; 128 opposants au lieu de 129, en janvier 1910.

Par cette stagnation des partis, les élections récentes se distinguent nettement des précédentes. Aux élections de 1906, la physionomie des partis avait absolument changé; alors, de 195 sièges dans les bourgs et de 185 sièges dans les comtés, le parti unioniste était tombé à 68 et 75, de part et d'autre. Aux élections de janvier 1910, le changement, quoique moins sensible, n'en avait pas moins été manifeste, puisque, de ces chiffres de 68 et 75, les conservateurs s'étaient relevés à 117 et 130 sièges. Mais, contrairement à leurs espérances, le succès s'est arrêté là et les élections dernières ne leur ont pas apporté la victoire escomptée d'après les précédents de 1886, 1895 et 1900.

Si, au lieu de totaliser les mandats, nous totalisons les suffrages, nous constatons que dans les bourgs comme dans les comtés, les ministériels ont la majorité. Pour le Royaume-Uni, exception faite de l'Irlande, les bourgs donnent au gouvernement, 1.116.000 voix; à l'opposition, 1.081.000 voix; dans les comtés, 1.312.000 voix appartiennent au gouvernement; 1.190.000 à l'opposition. Ainsi la majorité ministérielle est sensiblement plus forte dans les comtés, mais cette majorité résulte surtout des comtés gallois et écossais, car pour les comtés anglais, la majorité radicale est fort réduite; elle est même la minorité pour les bourgs anglais (Londres compris) où l'on compte 938.000 voix ministérielles contre 950.000 voix unionistes. Le tableau suivant (n° III) indique la répartition des voix suivant les bourgs et les comtés, pour l'Angleterre, le pays de Galles et l'Écosse.

TABLEAU III

Répartition des suffrages dans les bourgs et les comtés, en Angleterre, dans le pays de Galles et en Écosse (décembre 1910)

	Bourgs		Comtés		Total	
	Ministériels	Opposition	Ministériels	Opposition	Ministériels	Opposition
Londres.	243.700	268.100	»	»	243.700	268.100
Angleterre (sans Londres) .	694.600	681.400	1.071.400	1.017.400	1.766.000	1.698.800
Galles.	42.700	31.900	54.900	32.900	97.600	64.800
Écosse	135.000	99.700	176.300	139.900	311.300	239.600
Total.	1.116.000	1.081.100	1.302.600	1.190.200	2.418.600	2.271.300

On voit donc que les ministériels recrutent surtout leur majorité hors de l'Angleterre propre; en effet, sur leurs 2.418.000 suffrages, les ministériels en comptent 418.000, soit 17,30 % non anglais, tandis que, pour l'opposition, cette proportion n'est que de 13,30 % (302.000 suffrages sur 2.270.000). Ce fait est encore plus frappant pour la répartition des sièges : dans l'Angleterre propre, le gouvernement détient 227 sièges sur 315; l'opposition, 235 sur 245 (ou 252, avec les sièges universitaires), soit pour les ministériels, 70,20 % et pour les unionistes 95,90 % de leur contingent dans le Royaume-Uni (Irlande exceptée).

Résultats par régions du Royaume-Uni. — A. *Angleterre proprement dite*. — Nous venons de constater que c'est dans l'Angleterre propre que le parti conservateur trouve ses plus fermes assises; mais, ici même, il importe de distinguer. Et

une distinction, en effet, s'impose avant tout, celle de l'Angleterre du Nord et celle du Sud, au delà et en deçà du Trent; l'une, la vieille Angleterre, comme on sait, plus agricole et traditionaliste; l'autre, la nouvelle, plus particulièrement industrielle et que symbolisent suffisamment des régions telles que le Lancashire, le West-Riding, le Durham, etc. Or, dans cette Angleterre du Nord, le parti radical obtient 960.000 voix contre 825.000 aux conservateurs, tandis que dans le reste de l'Angleterre (y compris Londres), il ne totalise que 1.049.000 voix contre 1.151.000 à l'opposition : le chiffre de ses mandats y est de 125 contre 62 aux unionistes, tandis que, dans l'Angleterre du Sud, il n'en compte plus que 101 contre 171. Ainsi, dans cette région du Nord, les radicaux détiennent 48 % de leurs voix et 53,75 de leurs sièges, tandis que cette proportion pour les unionistes n'est que de 41,50 et 25,90 respectivement. Dans tous les comtés du Nord (voix des bourgs et comtés réunies), les ministériels ont la majorité, sauf dans le Chester, le Westmoreland et l'infime Rutland. Cette majorité, le parti radical la possède aussi bien dans l'ensemble des bourgs du Nord que dans celui des comtés proprement dits. De part et d'autre, en effet, les ministériels détiennent 440.000 voix contre 375.000 dans les bourgs et 519.000 contre 440.000 dans les comtés. Par contre, ils sont en double minorité dans le Sud, où les conservateurs comptent 575.000 voix contre 498.000 dans les bourgs et 577.000 contre 552.000 dans les comtés. La majorité des unionistes est aussi plus faible dans les comtés, mais cela tient en partie aux agglomérations nouvelles, qui ne forment pas de bourgs distincts, comme nous l'avons dit au début.

Dans le Nord, il est vrai, les radicaux ont perdu un certain nombre de sièges, 7 au total, dont 5 dans les bourgs du Lancashire; mais c'est peu, vu les espérances que leurs adversaires avaient fondées sur cette région, où se posait avant tout la question de la réforme douanière. Or, malgré leurs succès dans cette région, les unionistes ne comptent dans le Lancashire que 18 sièges contre 20 détenus par les radicaux, et ceux-ci obtiennent 296.000 voix contre 270.000 aux *tariff-reformers*. En dépit d'efforts inouïs, le parti unioniste n'a pu entamer Manchester : la patrie du *free trade* est demeurée fidèle aux doctrines de Cobden, en n'élisant que des libéraux.

C'est donc le Sud ou la vieille Angleterre qui est la citadelle du conservatisme. Ici, en deçà du Trent, les unionistes détiennent 86 sièges des bourgs (Londres inclus) contre 62 aux ministériels; dans les comtés, ils en occupent 92, tandis que le parti adverse n'en compte que 47. Nous saisissons ainsi sur le fait la différence profonde entre les deux Angleterres; elle nous apparaîtra encore mieux si nous considérons à part Londres et le reste de l'Angleterre du Sud.

Dans la capitale, les ministériels occupent aujourd'hui 31 sièges; leurs adversaires, 30 (non compris le siège de l'Université). Les radicaux ont eu un gain sur les élections précédentes, où ils n'avaient obtenu que 28 mandats. Mais ni les uns ni les autres n'ont recouvré la suprématie qu'ils avaient eue dans les Parlements de 1906 et 1900. En 1900, les unionistes avaient eu, dans la métropole, un triomphe sans précédent, 53 sièges sur 61; par contre, en 1906, la victoire des radicaux, quoique moins complète, n'en avait pas moins été évidente, puisqu'ils avaient 42 mandats. Aujourd'hui les deux partis s'équilibrent et la répartition de leurs forces peut être géographiquement indiquée : les unionistes ont pour eux les quartiers du Centre, de l'Ouest et Sud-Ouest surtout; les radicaux dominent plutôt dans le Sud et

l'Est. Sur l'ensemble, les conservateurs ont un chiffre de voix supérieur aux radicaux (268.000 contre 243.000), mais il faut tenir compte des doubles votes nombreux du côté unioniste. La Cité, par exemple, pour une population qui ne dépasse guère 25.000 habitants, compte plus de 30.000 électeurs ; combien d'entre eux sont en même temps électeurs ailleurs qu'à Londres ?

Si donc l'on étudie séparément l'Angleterre du Sud, on constate une prédominance incontestable du parti conservateur. Ainsi, dans l'ensemble de cette région, les mandats unionistes forment le double des mandats radicaux : 141 contre 70. Dans les bourgs, les conservateurs occupent 51 sièges et dans les comtés 90, tandis que les ministériels n'en ont que 24 et 46, respectivement. Les trois régions du Sud-Ouest, Sud-milieu et Sud-Est, qui forment plutôt l'Angleterre agricole, donnent 86 sièges aux unionistes et seulement 35 aux radicaux. Dans les comtés proprement dits, ceux-ci ne comptent que 24 représentants contre 63 aux conservateurs. L'opposition la plus nette est dans le Sud-Est (comtés de Kent, Surrey, Sussex, Hamps et Berks) où nous ne comptons que 5 députés ministériels pour 42 unionistes ; dans les circonscriptions des comtés, il n'y a qu'un seul radical pour 28 conservateurs. Et beaucoup de ces unionistes sont élus sans concurrents ; sur les 52 élections *uncontested* appartenant aux comtés anglais, ceux du Sud-Est en détiennent 17.

B) *Le pays de Galles*. — Les électeurs gallois ne cessent pas d'être fidèles au radicalisme uni ici, comme dans les régions industrielles, au travaillisme. Les candidats ministériels y ont réuni plus de 107.000 voix contre à peu près 65.000 à leurs concurrents, et leur majorité s'accuse surtout dans les comtés. Dans ces circonscriptions, pas un seul candidat unioniste n'est élu, et sauf d'infimes exceptions (un unioniste élu en 1886, 1895 et 1900), il en a été ainsi dans les sept derniers Parlements. C'est donc une stabilité politique complète. Dans les bourgs, les unionistes ont réussi à occuper 3 sièges sur 11, dont 2 ont été gagnés aux élections dernières. En 1906, ils n'en possédaient aucun.

C) *L'Écosse*. — L'Écosse est encore une autre terre classique du radicalisme britannique. Les candidats ministériels y obtiennent 310.000 voix ; leurs adversaires, 239.000. Les unionistes n'y ont que 9 mandats contre 61 aux libéraux. Ce triomphe du radicalisme n'était cependant pas aussi complet à une date encore récente ; aux élections de 1886, 1892, 1895, les unionistes obtiennent encore 29, 22 et 33 sièges ; et leur plus grand triomphe fut en 1900, où ils eurent 37 mandats (y compris 2 sièges universitaires), soit la majorité de la députation écossaise ou la moitié, à l'exclusion de la députation universitaire. Sur les 31 députés des bourgs d'Écosse, 5 seulement sont unionistes, et dans les comtés les unionistes n'ont que 4 sièges sur 39. Les radicaux forment donc en Écosse un bloc compact que les dernières élections n'ont pu entamer.

D) *Irlande*. — Dans l'« île sœur » aussi, nous avons affaire à une masse bien cohérente et sur laquelle l'effort adverse se brise, c'est le *home rule* ou parti autonomiste ou nationaliste irlandais. Sur les 101 députés de l'Irlande (non compris les sièges de l'Université de Dublin), le *home rule* compte 76 représentants auxquels il faut adjoindre 1 Irlandais à Liverpool, foyer d'immigration irlandaise. Ce parti

n'a pas été entamé par les efforts de M. O'Brien, soutenu par les unionistes. Les O'brienites (qui sont du reste aussi des *home rulers*, mais mitigés) n'ont gardé leurs positions (8 mandats) que dans le comté de Cork. Les autres députés de l'Irlande sont : 1 libéral élu par les *home rulers* et 14 unionistes élus par les villes (Belfast, Londonderry) et les comtés de l'Ulster protestant (Antrim, Armagh, Londonderry, Down, etc.). Quant aux chiffres des voix obtenues, il n'a aucune importance, puisque, comme nous l'avons vu, la plupart des élections irlandaises sont faites *unopposed*.

Les sièges universitaires. — C'est encore une particularité du régime électoral anglais que la persistance de l'attribution de sièges parlementaires aux universités. Elles disposent en effet de 9 mandats ; Oxford, Cambridge et Dublin nomment chacune deux députés ; Londres, Glasgow (avec Aberdeen). Édimbourg (avec Saint-André), chacune un. Le total des électeurs universitaires est de 48.000 pour le Royaume-Uni ; mais il est certain que ces électeurs exercent tous ailleurs leur droit électoral. Toutes les universités ont une tendance nettement conservatrice. Leurs neuf députés appartiennent tous au parti unioniste, et depuis 1886, aucun candidat libéral n'a pu y triompher, fût-ce une seule fois.

En résumé : la répartition des partis affecte, dans le Royaume-Uni, un caractère géographique très tranché, répondant aux différences ethniques et religieuses de la population. D'un côté, l'Angleterre proprement dite, saxonne et anglicane ; de l'autre, les régions de race celtique et de religion dissidente : Écosse, Irlande, pays de Galles et même Cornwall anglais, tout cet ensemble que nos voisins appellent volontiers « la ceinture celtique » de l'Angleterre. Dans l'Angleterre, le parti unioniste l'emporte sur la majorité radicale, puisqu'il y dispose de 234 voix (même de 239 avec les sièges universitaires) contre 226. C'est ce qui fait peut-être l'intérêt primordial de la lutte politique actuelle ; la politique pure n'y apparaît que comme l'expression d'éléments plus intimes et en quelque sorte organiques. Par là, le conflit actuel échappe aux limites de notre époque pour nous reporter aux temps les plus reculés de l'histoire anglaise.

Paul MEURIOT.
